

Fiche de Santé et Sécurité

Advance Tapes Ruban de Polychlorure de Vinyle

Édition : 2

Informations examinées: Octobre 2020



Section 1

Identification

Désignation du produit : Ruban de Polychlorure de Vinyle sensible à la pression

Nom et adresse de contact : Advance Tapes International Limited
Westmoreland Avenue
Thurmaston; LE4 8PH
Angleterre
sales@advancetapes.com

Téléphone d'urgence : +44 (0)116 251 0191 (pendant les heures d'ouverture)

N° CAS/EINECS : N/A

Aspect physique: Ruban de polychlorure de vinyle, en rouleau

Section 2

Identification des dangers

Classification CE : Les Rubans Adhésifs sont classés comme des «articles» conformément au règlement REACH et ne sont donc pas tenus de satisfaire aux exigences de l'annexe I du règlement européen UE 453/2010. Ce document est fourni à titre informatif uniquement.

Symbole CE : Non exigé

Avertissement de risque CE : Néant

Avertissement de sécurité CE : Néant

Section 3

Composition

Film de Polychlorure de Vinyle plastifié revêtu d'un adhésif sensible à la pression contenant des résines et des élastomères.

Section 4

Mesures de premier secours

Solliciter l'assistance d'un médecin en cas d'ingestion, de contact oculaire ou d'irritation cutanée persistante.

Généralités : Les ingrédients susceptibles de présenter un risque de toxicité sont normalement dénués de risque une fois incorporés au produit. Dans des circonstances normales, ce ruban ne présente aucun danger.

Ingestion : Le ruban ne doit pas être utilisé pour des jouets et autres applications présentant un risque.

Contact oculaire : Eviter tout contact oculaire (risque d'abrasion mécanique).

Contact cutané : Risque d'irritation chez les personnes à peau sensible. Le ruban ne doit pas être utilisé pour des applications impliquant un contact prolongé avec la peau, telles que sparadraps, bandages ou ruban de protection pour les mains.

Section 5

Mesures de lutte anti-incendie

Moyen d'extinction : Refroidir par vaporisation d'eau. Utiliser tous moyens d'extinction appropriés.

Précautions spéciales : Les rubans adhésifs brûlent dans un feu ordinaire en dégageant des émanations toxiques. Un appareil respiratoire peut être nécessaire.



Section 6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Balayer et disposer dans des conteneurs appropriés en vue de la mise au rebut.

Section 7 Manipulation et stockage

Eviter tout stockage prolongé afin de prévenir ou minimiser l'oxydation de l'adhésif. Entreposer aux températures recommandées et protéger de la poussière, de l'humidité, du rayonnement solaire, des agents corrosifs et des émanations de solvant. La durée de stockage est d'un an à compter de la livraison du fabricant. Les grandes largeurs (plus de 300 mm) et les mauvaises conditions de stockage sont susceptibles de réduire la durée de conservation.

Section 8 Maîtrise de l'exposition et protection corporelle

Maintenir de bonnes pratiques d'hygiène corporelle. Se laver les mains après utilisation et particulièrement avant tout contact avec des aliments. Les rubans n'ayant pas été formulés ni testés pour un contact cutané de longue durée, ils ne doivent pas être utilisés en tant que pansement médical ou ruban de protection des mains. Les personnes ayant la peau sensible ou craignant une inflammation cutanée de la peau doivent prendre des précautions appropriées (crème protectrice, gants de coton, etc.)

Section 9 Propriétés physiques et chimiques

Solide rouleau de ruban adhésif en plusieurs couleurs.

Section 10 Stabilité et réactivité

Stabilité chimique :	Stable
Conditions à éviter :	Chaleur ou rayonnement solaire direct
Composés chimiques à éviter :	Solvants hydrocarbures
Produits dangereux de la décomposition :	La combustion est susceptible de dégager des émanations toxiques telles que le monoxyde de carbone.

Section 11 Informations toxicologiques

Ce produit n'est pas classifiable en termes d'effets physico-chimiques ou sanitaires.

Section 12 Informations écologiques

Ce produit n'est pas classé dangereux pour l'environnement. La faible solubilité dans l'eau du produit suggère une mauvaise biodégradation.

Section 13 Mise au rebut

Éliminer comme combustible décharge non toxique à la réglementation locale. Ne pas incinérer si la cheminée n'est pas dotée d'un équipement d'épuration des émanations approprié.

Section 14 Transport

Sans danger. Aucune classification IMDG ou ADR.

Section 15 Réglementation

Pas de réglementation ou législation spécifique associés à ces produits dans les domaines sécurité, santé et environnement.

Section 16 Autres information

Ces informations reposent sur les connaissances actuelles et s'appliquent au produit dans son état à la livraison. Elles visent à décrire nos produits du point de vue des exigences sécuritaires et ne constituent aucune garantie quant à certaines propriétés spécifiques. Les recommandations relatives à l'utilisation du ruban sont communiquées dans la dernière édition de la fiche technique.